



QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTINGAN
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL, OU COPIE DE RÉOLUTION

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN, LORS D'UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 2017 À 20H00. À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS : MONSIEUR ÉRIC GIGUÈRE MAIRE.

LES CONSEILLERS : MME MILISA PÉPIN, MM. JEAN-GUY MORIN, ANDRÉ ROY, ROBERT LESSARD, YVAN PARÉ, MICHEL MARCOUX. FORMANT QUORUM.

RE : 254-12-2017: CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL (2018)

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence Il est proposé par : Milisa Pépin

Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront les dates suivantes et débiteront à 20h.

JANVIER : 11	JUILLET : 09
FÉVRIER : 05	AOÛT : 13
MARS : 05	SEPTEMBRE : 10
AVRIL : 09	OCTOBRE : 1 ^{er}
MAI : 07	NOVEMBRE : 05
JUIN : 04	DÉCEMBRE : 03

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/ secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée

EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ
CE 5^E JOUR DE DÉCEMBRE 2017

Brigitte Quirion
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE